Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP338_2026-DE

Toulouse, le 5 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n° DP338- 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°071P2025 relatif aux travaux pour le renouvellement de la conduite d'adduction et des groupes de pompage du réservoir de Villeneuve-lès-Bouloc vers le réservoir de Vacquiers – Lot 1 : Réseaux, pour Réseau31, notifié le 16 décembre 2025, au groupement d'entreprises CEGETP / SPIECAPAG REGIONS FRANCE ;

Considérant l'agrément, en date du 16 décembre 2025, de la sous-traitance de l'entreprise KM TP pour CEGETP, concernant la réalisation de travaux préparatoires et travaux annexes de canalisations, pour un montant maximum de 150 000 € HT ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance modificative de l'entreprise KM TP pour CEGETP, pour un nouveau montant de 137 193,10 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise KM TP pour CEGETP, concernant la réalisation de travaux préparatoires et travaux annexes de canalisations, pour un nouveau montant maximum de 137 193,10 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président